

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 16 décembre 2004

Le Conseil municipal

Vu la réalisation du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Lancy (PGEE) répondant à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 90'000.-- voté par le Conseil municipal le 17 mai 2001 destiné à la numérisation du cadastre du réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Lancy qui a été réalisée en 2002/2003

Vu le rapport de la Commission de l'environnement, séance du 18 novembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 850'000.-- pour la réalisation du Plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Lancy (PGEE)
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710500.501697
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710500.141101
- IV. De financer ce crédit par les recettes suivantes :
 - une subvention fédérale de Fr. 270'000.-- par le compte des investissements, rubrique 660, compte 710500.660841 ;
 - une participation du fonds cantonal d'assainissement des eaux estimée à Fr. 145'000.-- plus une participation complémentaire de 25 %, soit Fr. 36'000.-- dudit fonds par suite du regroupement avec la Ville d'Onex et la commune de Plan-les-Ouates pour l'établissement du PGEE, par le compte des investissements, rubrique 611, compte 710500.611695
 - un prélèvement sur la taxe d'écoulement estimé à Fr. 399'000.-- par le compte des investissements, rubrique 612, compte 710500.612787.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 16 décembre 2004

Le Conseil municipal

Vu la demande de M. Grégoire Bellwald, architecte pour l'obtention d'une servitude de distance et vue droite en faveur de la parcelle No 1632, feuille 20 de Lancy, propriété de M. et Mme Munzinger située au 10, chemin de la Vendée

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 17 novembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'accorder au propriétaire de la parcelle No 1632, feuille 20 de Lancy, située au chemin de la Vendée 10 une servitude de distance et vue droite sur la parcelle No 731, feuille 20 de Lancy, propriété de la Commune de Lancy et située au chemin de la Vendée 12, au prix global de Fr. 2'000.-
- II. De comptabiliser cette recette au compte de fonctionnement rubrique 424, compte 951134.424000
- III. De mettre à la charge du requérant les frais relatifs à l'obtention de ladite servitude
- IV. De prévoir dans l'acte notarié à établir une réciprocité en cas de demande similaire de la part de la Ville de Lancy
- V. De déléguer le Conseil administratif pour signer tous actes y relatifs

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal - Séance du 16 décembre 2004

Le Conseil municipal

Vu la vétusté du mobilier des salles communales du Grand-Lancy et du Petit-Lancy

Vu la nécessité de renouveler le mobilier des deux salles communales de la Ville de Lancy

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 25 novembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 175'000.-- pour le remplacement et la réfection du mobilier des deux salles communales de la Ville de Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense aux comptes des investissements selon la répartition suivante :
 - Salle communale du Petit-Lancy, dépense estimée à Fr. 95'000.-- rubrique 506, compte 351020.506535
 - Salle communale du Grand-Lancy, dépense estimée à Fr. 80'000.-- rubrique 506, compte 351120.506535
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 351020.146001, respectivement 351120.146001
- IV. D'amortir cette somme en 8 ans dès 2005 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351000.331000, respectivement 351100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 16 décembre 2004

Le Conseil municipal

Vu le réaménagement envisagé de la chaussée de l'avenue des Grandes-Communes comprise entre le viaduc et le raccordement sur le chemin du Bac

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 25 novembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 50'000.-- pour l'étude du réaménagement de la chaussée de l'avenue des Grandes-Communes, tronçon viaduc/ chemin du Bac
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623070.501217
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623070.141041
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2005 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 20 ans dès 2005 si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 629800.331000

Cette délibération est acceptée par 28 oui / 2 non / 2 abstentions.